

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 10 FEVRIER 2026 à 18H
SALLE DES FÊTES DE BOURNAZEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	26	30

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivière, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

12-2026 Délibération portant validation du compte administratif du budget principal

VU l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité doit présenter avant le 30 juin de l'année N, le compte administratif de l'année N-1.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU les conditions d'exécution du budget 2025,

VU le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable,

Monsieur le Président expose, conformément à l'instruction budgétaire M57, le Conseil Communautaire doit procéder à l'approbation du compte administratif du budget général de l'exercice 2025

A ce titre, il donne la parole à Monsieur Frédéric ICHARD, Vice-président chargé des Finances qui présente les résultats du compte de gestion et du compte administratif.

Après examen du compte administratif 2025 retraçant l'exécution du budget principal, celui-ci peut se résumer ainsi :

Investissement :

- Dépenses : **1 318 545,31 €**
- Recettes : **1 140 765,24 €**
- Résultat : **- 177 780,07 €**
- Restes à réaliser :
 - Dépenses : **295 271,67 €**
 - Recettes : **799 455,78 €**

Fonctionnement :

- Dépenses : **3 258 011,13 €**
- Recettes : **3 534 007,71 €**
- Résultat : **+ 275 996,58 €**

L'excédent global de clôture réellement disponible, après prise en compte des restes à réaliser, s'établit à **602 400,62 €** ;

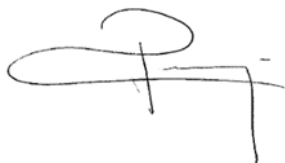
Monsieur le Président se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE le compte administratif 2025,**
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance ,



Philippe WOILLEZ

Le Président



Bernard ANDRIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 10 FEVRIER 2026 à 18H
SALLE DES FÊTES DE BOURNAZEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	26	30

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivière, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

14-2026 Délibération portant validation du compte administratif du budget assainissement

VU l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité doit présenter avant le 30 juin de l'année N, le compte administratif de l'année N-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU les conditions d'exécution du budget annexe Assainissement Collectif pour l'exercice 2025,

VU le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable,

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux, le Conseil Communautaire doit procéder à l'approbation du compte administratif du budget annexe Assainissement Collectif de l'exercice 2025.

Monsieur Frédéric ICHARD, Vice-président chargé des Finances, présente les résultats du compte de gestion et du compte administratif.

Après examen du compte administratif 2025 retraçant l'exécution du budget annexe Assainissement Collectif, celui-ci peut se résumer ainsi :

Investissement :

- Dépenses : **189 077,42€**
- Recettes : **402 123,53€**
- Restes à réaliser (RAR) : 0 €
- Résultat de la section d'investissement : **+ 213 046,11 €**

Fonctionnement :

- Dépenses : **358 333,09 €**
- Recettes : **379 680,61 €**
- Résultat de la section de fonctionnement : **+ 21 347,52 €**

Résultat global de clôture : 234 393,63 €

Monsieur le Président se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE le compte administratif du budget annexe Assainissement Collectif pour l'année 2025.

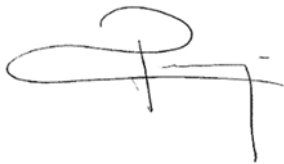
CONSTATE, dans le cadre des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du CGCT :

- la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion ;
- la sincérité des restes à réaliser.

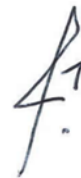
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance ,

Le Président



Philippe Woillez



Bernard ANDRIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 10 FEVRIER 2026 à 18H
SALLE DES FÊTES DE BOURNAZEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	27	32

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguié, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivière, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

16-2026 Délibération portant validation du compte administratif du budget Ecoles

VU l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité doit présenter avant le 30 juin de l'année N, le compte administratif de l'année N-1.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU les conditions d'exécution du budget 2025,

VU le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable,

Monsieur le Président expose, conformément à l'instruction budgétaire M57, le Conseil Communautaire doit procéder à l'approbation du compte administratif du budget annexe Ecole de l'exercice 2025

A ce titre, il donne la parole à Monsieur Frédéric ICHARD, Vice-président chargé des Finances qui présente les résultats du compte de gestion et du compte administratif.

Après examen du compte administratif 2025 retraçant l'exécution du budget Écoles, celui-ci peut se résumer ainsi :

Investissement :

- Dépenses : **19 490,78 €**
- Recettes : **68 051,48 €**
- Restes à réaliser (RAR) : - 5 000,00 €
- Résultat de la section d'investissement : **+ 43 560,70 €**

Fonctionnement :

- Dépenses : **1 035 934,27 €**
- Recettes : **1 060 438,06 €**
- Résultat de la section de fonctionnement : **+ 24 503,79 €**

Résultat global de clôture : 68 064,49 €

Monsieur le Président se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE le compte administratif du budget Écoles de la 4C pour l'année 2025.

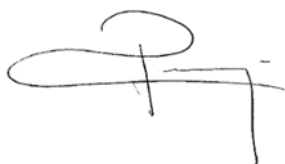
CONSTATE, dans le cadre des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du CGCT :

- la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion ;
- la sincérité des restes à réaliser.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance ,

Le Président



Philippe WOILLEZ



Bernard ANDRIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 10 FEVRIER 2026 à 18H
SALLE DES FÊTES DE BOURNAZEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	27	31

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivière, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

18-2026 Délibération portant validation du compte administratif du budget Annexe Ordures Ménagères

VU l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité doit présenter avant le 30 juin de l'année N, le compte administratif de l'année N-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU les conditions d'exécution du budget annexe Ordures Ménagères pour l'exercice 2025,

VU le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable,

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux services publics industriels et commerciaux, le Conseil Communautaire doit procéder à l'approbation du compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2025. Monsieur Frédéric ICHARD, Vice-président chargé des Finances, présente les résultats du compte de gestion et du compte administratif.

Après examen du compte administratif 2025 retraçant l'exécution du budget annexe Ordures Ménagères, celui-ci peut se résumer ainsi :

Investissement :

- Dépenses : **98 890,56 €**
- Recettes : **105 149,79 €**
- Restes à réaliser (RAR) : 29 185,00 €
- Résultat de la section d'investissement : **+ 6 259,23 €**

Fonctionnement :

- Dépenses : **802 258,28 €**
- Recettes : **849 050,08 €**
- Résultat de la section de fonctionnement : **+ 46 791,80 €**

Résultat global de clôture : 53 051,03 €

Résultat global réellement disponible : 82 236,03 €

Monsieur le Président se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE le compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères pour l'année 2025.

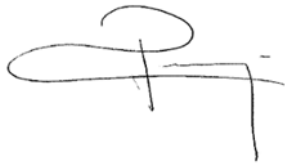
CONSTATE, dans le cadre des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du CGCT :

- la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion ;
- la sincérité des restes à réaliser.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

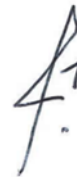
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance ,



Philippe WOILLEZ

Le Président



Bernard ANDRIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 10 FEVRIER 2026 à 18H
SALLE DES FÊTES DE BOURNAZEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	27	31

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivière, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

20-2026 Délibération portant validation du compte administratif du budget Annexe Cuisine

VU l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité doit présenter avant le 30 juin de l'année N, le compte administratif de l'année N-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU les conditions d'exécution du budget annexe Cuisine Collective de Fontbonne pour l'exercice 2025,

VU le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable,

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux services publics industriels et commerciaux, le Conseil Communautaire doit procéder à l'approbation du compte administratif du budget annexe Cuisine Collective de l'exercice 2025.

Monsieur Frédéric ICHARD, Vice-président chargé des Finances, présente les résultats du compte de gestion et du compte administratif.

Après examen du compte administratif 2025 retraçant l'exécution du budget annexe Cuisine Collective, celui-ci peut se résumer ainsi :

Investissement :

- Dépenses : **895,20 €**
- Recettes : **16 799,89 €**
- Restes à réaliser (RAR) : 0 €
- Résultat de la section d'investissement : **+ 15 904,69 €**

Fonctionnement :

- Dépenses : **172 932,79 €**
- Recettes : **172 932,79 €**
- Restes à réaliser (RAR) : 0 €
- Résultat de la section de fonctionnement : **0,00 €**

Résultat global de clôture : 15 904,69 €

Résultat global réellement disponible : 15 904,69 €

Monsieur le Président se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

**CET EXPOSÉ ENTENDU,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE le compte administratif du budget annexe Cuisine Collective de Fontbonne pour l'année 2025.

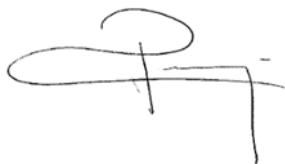
CONSTATE, dans le cadre des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du CGCT :

- la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion ;
- la sincérité des restes à réaliser.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance ,

Le Président



Philippe WOILLEZ



Bernard ANDRIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 10 FEVRIER 2026 à 18H
SALLE DES FÊTES DE BOURNAZEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	27	31

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguié, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivière, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

22-2026 Délibération portant validation du compte administratif du budget Annexe SPANC

VU l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité doit présenter avant le 30 juin de l'année N, le compte administratif de l'année N-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU les conditions d'exécution du budget annexe SPANC pour l'exercice 2025,

VU le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable,

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux services publics industriels et commerciaux, le Conseil Communautaire doit procéder à l'approbation du compte administratif du budget annexe SPANC de l'exercice 2025.

Monsieur Frédéric ICHARD, Vice-président chargé des Finances, présente les résultats du compte de gestion et du compte administratif.

Après examen du compte administratif 2025 retraçant l'exécution du budget annexe SPANC, celui-ci peut se résumer ainsi :

Investissement :

- Dépenses : **0,00 €**
- Recettes : **21 311,69 €**
- Restes à réaliser (RAR) : 0 €
- Résultat de la section d'investissement : **+ 21 311,69 €**

Fonctionnement :

- Dépenses : **22 587,03 €**
- Recettes : **15 610,00 €**
- Restes à réaliser (RAR) : 0 €
- Résultat de la section de fonctionnement : **- 6 977,03 €**

Résultat global de clôture : 14 334,66 €

Résultat global réellement disponible : 14 334,66 €

Monsieur le Président se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'année 2025.

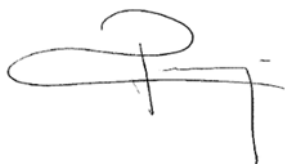
CONSTATE, dans le cadre des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du CGCT :

- la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion ;
- la sincérité des restes à réaliser.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



Philippe WOILLEZ



Bernard ANDRIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 10 FEVRIER 2026 à 18H
SALLE DES FÊTES DE BOURNAZEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	27	31

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivière, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

24-2025 Délibération portant validation du compte administratif du budget Annexe MSAP

VU l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité doit présenter avant le 30 juin de l'année N, le compte administratif de l'année N-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU les conditions d'exécution du budget annexe MSAP pour l'exercice 2025,

VU le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable,

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux services publics industriels et commerciaux, le Conseil Communautaire doit procéder à l'approbation du compte administratif du budget annexe MSAP de l'exercice 2025.

Monsieur Frédéric ICHARD, Vice-président chargé des Finances, présente les résultats du compte de gestion et du compte administratif.

Après examen du compte administratif 2025 retraçant l'exécution du budget annexe MSAP, celui-ci peut se résumer ainsi :

Investissement :

- Dépenses : **1 458,18 €**
- Recettes : **6 749,64 €**
- Restes à réaliser (RAR) : - 2 000,00 €
- Résultat de la section d'investissement : **+ 5 291,46 €**

Fonctionnement :

- Dépenses : **191 195,48 €**
- Recettes : **205 154,06 €**
- Résultat de la section de fonctionnement : **+ 13 958,58 €**

Résultat global de clôture : 19 250,04 €

Résultat global réellement disponible : 17 250,04 €

Monsieur le Président se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE le compte administratif du budget annexe MSAP pour l'année 2025.

CONSTATE, dans le cadre des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du CGCT :

- la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion ;
- la sincérité des restes à réaliser.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

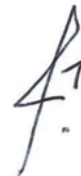
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président



Bernard ANDRIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 10 FEVRIER 2026 à 18H
SALLE DES FÊTES DE BOURNAZEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	27	31

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivière, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

26-2026 Délibération portant validation du compte administratif du budget Annexe TAD

VU l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité doit présenter avant le 30 juin de l'année N, le compte administratif de l'année N-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU les conditions d'exécution du budget annexe TAD pour l'exercice 2025,

VU le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable,

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux services publics industriels et commerciaux, le Conseil Communautaire doit procéder à l'approbation du compte administratif du budget annexe TAD de l'exercice 2025.

Monsieur Frédéric ICHARD, Vice-président chargé des Finances, présente les résultats du compte de gestion et du compte administratif.

Après examen du compte administratif 2025 retraçant l'exécution du budget annexe TAD, celui-ci peut se résumer ainsi :

Investissement :

- Dépenses : **0,00 €**
- Recettes : **11 861,69 €**
- Restes à réaliser (RAR) : 0 €
- Résultat de la section d'investissement : **+ 11 861,69 €**

Fonctionnement :

- Dépenses : **33 040,87 €**
- Recettes : **33 040,87 €**
- Restes à réaliser (RAR) : 0 €
- Résultat de la section de fonctionnement : **0,00 €**

Résultat global de clôture : 11 861,69 €

Résultat global réellement disponible : 11 861,69 €

Monsieur le Président se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE le compte administratif du budget annexe TAD pour l'année 2025.

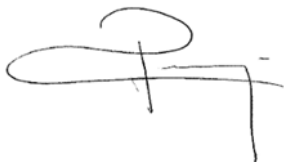
CONSTATE, dans le cadre des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du CGCT :

- la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion ;
- la sincérité des restes à réaliser.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



Philippe WOILLEZ



Bernard ANDRIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 10 FEVRIER 2026 à 18H
SALLE DES FÊTES DE BOURNAZEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	27	31

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivière, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

28-2026 Délibération portant validation du compte administratif du budget Annexe Voirie

VU l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité doit présenter avant le 30 juin de l'année N, le compte administratif de l'année N-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU les conditions d'exécution du budget pour l'exercice 2025,

VU le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable,

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux collectivités, le Conseil Communautaire doit procéder à l'approbation du compte administratif du budget de l'exercice 2025.

Monsieur Frédéric ICHARD, Vice-président chargé des Finances, présente les résultats du compte de gestion et du compte administratif.

Après examen du compte administratif 2025 retraçant l'exécution du budget, celui-ci peut se résumer ainsi :

Investissement :

- Dépenses : **563 867,53 €**
- Recettes : **862 862,00 €**
- Résultat de la section d'investissement : **+ 298 994,47 €**
- Restes à réaliser
 - Dépenses : 468 412,94€
 - Recettes : 204 687,36€

Fonctionnement :

- Dépenses : **134 924,79 €**
- Recettes : **139 443,31 €**
- Résultat de la section de fonctionnement : **+ 4 518,52 €**

Résultat global de clôture : 39 787,41 €

Résultat global réellement disponible : 39 787,41 €

Monsieur le Président se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

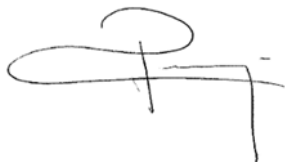
APPROUVE le compte administratif du budget pour l'année 2025.

CONSTATE, dans le cadre des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du CGCT :

- la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion ;
- la sincérité des restes à réaliser.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU